

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
AVENUE DES FAUVETTES**

Madame Le MAIRE de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE,

VU les articles L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Pénal notamment l'article R 610-1 et suivants,
VU l'article R 411-8 du Code de la Route,

CONSIDERANT les travaux de terrassement pour travaux électriques réalisés par l'entreprise **EURO CABLES RESEAUX** – 5 rue Gay Lussac 94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE - pour le compte d'**ENEDIS** – nécessitant la modification des restrictions de stationnement ;

ARRETE

Article 1°: Pour les besoins du chantier situé n° 74 avenue des Fauvettes à Juvisy-Sur-Orge, il y a lieu de prendre en compte les observations suivantes :

- La vitesse de circulation est limitée à 30 km/h ;
- L'arrêt et le stationnement sont interdits et déclarés gênants sur 3 places de stationnement Place Maurice Cheveaux pendant toute la durée des travaux, sauf véhicules d'urgence et de secours avec déviation sur passage piétons ;
- Remise en état des lieux au propre

En cas d'intervention de travaux en dehors des horaires de journée (de 7h à 19h), l'entreprise devra obligatoirement en informer les riverains.

Article 2 : Le cheminement piéton est dévié vers des espaces protégés et sécurisés.

**CES DISPOSITIONS SONT APPLICABLES
DU VENDREDI 2 AVRIL 2021 AU VENDREDI 14 MAI 2021**

Article 3 : Les usagers sont tenus informés de ce qui précède par la mise en place de la signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur par l'entreprise et par l'affichage du présent arrêté 48 heures avant l'évènement.

Article 4 : Les automobilistes qui ne respectent pas ces dispositions sont passibles de sanctions au regard de l'article R 411-8 du Code de la Route.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Juvisy-sur-Orge, Monsieur le Commissaire de Police de Juvisy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles.

A Juvisy-sur-Orge, le 3 mars 2021

Par délégation du Maire,



Virginie FALGUIERES

Adjointe au Maire chargée des Travaux, du
Cadre de Vie et de l'Environnement